



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

**ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LA
CIRCULATION CHEMIN DE BEG AR GROGN**

Téléphone : 02 98 27 48 51
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr
Courriel: mairie@roscanvel.fr

Le Maire de Roscanvel
Vu le code de la route,
Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2,
Vu la demande présentée par Monsieur Kévin SALAUN, SPAC, pôle eau sis ZI de Stang ar Garront 29150 CHATEAULIN concernant une demande de réglementation de la circulation et du stationnement en vue de procéder à des travaux de création de branchement AEP, chemin de Beg ar Grogn sur une durée de 2 jours entre le 25 mars 2024 et le 07 avril 2024 de 8 heures à 19 heures,
CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile,

ARRETE CE QUI SUIV

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera interdite sur la voie susnommée en travaux en fonction du chantier et ce pendant la durée des travaux.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place sur la voie concernée durant la période indiquée ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Kévin SALAUN, Aide-Conducteur de Travaux, société SPAC, Pôle Eau, ZI de Stang ar Garront 29150 CHATEAULIN
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune,
- Les riverains
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux.

Fait à Roscanvel
Le 19/03/2024
Le Maire
Jean Yves GOURVEZ

